ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/RUS/32

2 septembre 2013

(13-4632)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	**Membre notifiant:** FÉDÉRATION DE RUSSIE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:**
2.	**Organisme responsable:** *Federal Supervisory Service for Protection of Customers Rights and Human Well-Being* (Service fédéral de supervision pour la protection des droits des consommateurs et du bien-être des personnes)
3.	**Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):** Liste des maladies infectieuses (parasitaires) des personnes. Ce document n'est pas en rapport avec le commerce des marchandises.
4.	**Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:** **[X] Tous les partenaires commerciaux** **[ ] Régions ou pays spécifiques:**
5.	**Intitulé du texte notifié:** *Draft of the Eurasian Economic Commission Council Decision on amendments to the Annex 2 of the Customs Union (CU) Commission Decision on the application of the sanitary measures in the Customs Union No. 299 as of 28 May 2010* (Projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasienne modifiant l'Annexe 2 de la Décision de la Commission de l'Union douanière sur l'application des mesures sanitaires dans l'Union douanière n° 299 du 28 mai 2010). **Langue(s):** russe. **Nombre de pages:** 2 http://www.eurasiancommission.org/ru/act/texnreg/depsanmer/publ/Pages/default.aspx
6.	**Teneur:** Le document notifié apporte des modifications à la législation de l'Union douanière, notamment à sa liste des maladies infectieuses (parasitaires), qui prescrivait la mise en place d'un dispositif de protection sanitaire du territoire douanier de l'Union douanière. Ces modifications auront pour effet de corriger des erreurs techniques et d'adapter la liste à la classification internationale des maladies. Cette liste porte sur les maladies infectieuses (parasitaires) des personnes.
7.	**Objectif et raison d'être: [ ] innocuité des produits alimentaires, [ ] santé des animaux, [ ] préservation des végétaux, [X] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [X] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.** Protection du territoire contre l'importation des maladies infectieuses (parasitaires) des personnes
8.	**Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:** **[ ] Commission du Codex Alimentarius *(par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté)*** **[ ] Organisation mondiale de la santé animale (OIE) *(par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques)***

[ ] Convention internationale pour la protection des végétaux *(par exemple, numéro de la NIMP)*

[X] Néant

La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?
[ ] Oui [ ] Non

Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:

9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Non connue

10. Date projetée pour l'adoption *(jj/mm/aa)*: Novembre 2013

Date projetée pour la publication *(jj/mm/aa)*: Novembre 2013

11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: [ ] Six mois à compter de la date de publication, et/ou *(jj/mm/aa)*: Décembre 2013

[X] Mesure de facilitation du commerce

12. Date limite pour la présentation des observations: [X] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: 1er novembre 2013

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission
Department for sanitary, phytosanitary and veterinary measures
12, Yakovoapostolskiy Lane
105064 Moscou (Fédération de Russie)

Téléphone: +(7 495) 669 24 00 (ext. 5178)
Fax: +(7 495) 669 24 15
Courrier électronique: kulagina@eecommission.org
dept_sanitary@eecommission.org

13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: The

Eurasian Economic Commission
Department for sanitary, phytosanitary and veterinary measures
12, Yakovoapostolskiy Lane
105064 Moscou (Fédération de Russie)

Téléphone: +(7 495) 669 24 00 (ext. 5178)
Fax: +(7 495) 669 24 15
Courrier électronique: kulagina@eecommission.org
dept_sanitary@eecommission.org